



Compte-rendu de l'Assemblée communale extraordinaire du 10 août 2026

Une assemblée communale extraordinaire s'est tenue le lundi 10 août à la Salle des sociétés. Deux objets figuraient à l'ordre du jour.

Le premier concernait l'octroi d'une compétence au Conseil communal pour la vente de l'ancien bâtiment scolaire de la Combe du Pelu. Après présentation de l'objet, l'Assemblée a accepté à l'unanimité d'accorder cette compétence au Conseil communal. Celui-ci pourra ainsi négocier les conditions et le prix de vente dans les limites fixées par l'Assemblée communale.

Le second objet portait sur un crédit d'engagement de CHF 75'000.- pour le raccordement de la halle polyvalente au chauffage à distance. Ce crédit a également été accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

Les deux objets soumis au vote ont ainsi reçu un accueil unanime de la part des 20 personnes présentes. L'Assemblée communale extraordinaire s'est clôturée à 20h33.

Le Conseil communal